



LA COMMANDE PUBLIQUE

Les marchés publics, régis par le code de la commande publique, sont des procédures formalisées très cadrées mélangeant l'aspect administratif, technique et juridique d'une opération. Connaître le cadre et les subtilités liés à ce type de contrat vous assurera une meilleure compétitivité.



PUBLIC CONCERNE

Acheteurs publics



Pratique régulière des procédures marchés



Un a deux jours, suivant le besoin.



Programme de formation sur mesure.

CODE FORMATION: MP-3

